

|   |  |  |
|---|--|--|
| <p>Région Rhône Alpes<br/>Département de la Haute-Savoie<br/>Arrondissement de St Julien en Genevois<br/>Canton de St Julien en Genevois<br/><b>Commune de Contamine Sarzin (74270)</b></p> | <p>Extrait du registre des délibérations<br/><b>Séance du lundi 19 novembre 2018</b></p> <p>Par suite d'une convocation en date du 8 novembre 2018, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 19 novembre 2018 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>  | <p>ID: 074217400860-20181119-01<br/>2018_11_19_04-DE</p> |
| <p>Nombre de conseillers : 15<br/>En exercice : 11<br/>Présents : 07<br/>Votants : 10<br/><b>Délibération n°D_2018_11_19_04</b></p>   | <p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc Barthod à M. Patrick Falcoz, M. Aurélien Chainé à Mme Raphaëlle Cons, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier à M. Alain Cartier<br/>Absent excusé : /<br/>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.<br/>Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p> |  |

**Objet : Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et de la participation de la commune à ce groupement**

Le Conseil municipal,

Vu la loi NOME du 7 décembre 2010,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1414-3 II,

Vu le Code des marchés publics,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, et notamment son article 28,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 331-1, L. 331-4 et L. 337-9,

Vu la délibération du SIESS en date du 24 septembre 2018,

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de la commune de Contamine-Sarzin d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés pour ses sites de puissance souscrite supérieure à 36kVA situés sur le territoire du SIESS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une période maximale de 4 ans,

**Considérant** qu'en égard à son expérience et son expertise, le SIESS entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Après en avoir délibéré à l'unanimité et à mains levées :

**Article 1<sup>er</sup> :** Approuve l'acte constitutif du groupement permanent de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés (pour les sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36kVA et situés sur le territoire géré par le Syndicat) et la participation de la commune à ce groupement.

**Article 2 :** Approuve que la coordination de ce groupement, pour ce qui relève de la passation des marchés ou accords-cadres et marchés subséquents, soit confiée au SIESS en application de sa délibération du 24 septembre 2018 et conformément à l'acte constitutif de ce groupement.


Envoyé en préfecture le 19/11/2018  
 Reçu en préfecture le 19/11/2018  
 Affiché le 19/11/2018  
 ID: 0741217400860-20181119-D\_2018\_11\_19\_04-DE

Article 3 : La participation financière de la commune de Contamine-Sarzin à l'article 7 de l'acte constitutif.

Article 4 : Donne mandat au SIESS pour collecter les informations utiles à la préparation du marché ou de l'accord cadre directement auprès du gestionnaire de réseaux de distribution publique.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

|   |   |
|---|---|
| Délibération certifiée exécutoire<br><br>Compte tenu de sa télétransmission le : <b>19 NOV. 2018</b><br><br>Et de la publication le : <b>19 NOV. 2018</b> | Extrait conforme au registre des délibérations.<br><br>Fait à Contamine Sarzin, le 19 novembre 2018<br>Le Maire,<br><br><br>Alain CHAMOSSET |
|---|---|

